

Lettre Hebdo n° 193 – Semaine du 11 au 17 mai 2020

Infos écoles

Message de Monsieur l'inspecteur d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les enseignants,

En ces jours de pré-rentrée, je tiens à vous faire part de tout mon soutien.

Je remercie les directeurs d'école pour tout le travail accompli aux côtés des élus, ainsi que l'ensemble des enseignants pour la poursuite de leur engagement en présentiel ou en distanciel.

C'est grâce au travail de chacun d'entre vous que nous pouvons aujourd'hui assurer un retour progressif de nos élèves à l'école.

L'ensemble de mes services, les inspecteurs et moi-même sommes à votre entière disposition pour vous accompagner.

Dominique MALROUX
Inspecteur d'académie, DASEN de la Corrèze

Type : outils d'accompagnement pour la reprise progressive des écoles.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : vous trouverez en ligne cinq documents d'accompagnement élaborés par l'équipe des psy-EN, une affiche de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, un tableau par circonscription des personnes ressources (infirmières, psy-EN, médecins scolaires et assistantes sociales), une vidéo reprenant les grands principes du protocole sanitaire, ainsi que le kit d'outils du ministère.

Lien : [page](#).

Gestion du personnel

Type : Covid-19 - situations des personnels.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : fiche relative à la situation des personnels dans le cadre du Covid-19.

Cette fiche est également destinée aux AESH. En ce qui concerne cette catégorie de personnel, une demande d'autorisation spéciale d'absence ne doit être transmise, par le directeur, au bureau de gestion des AESH (aesh19@ac-limoges.fr), avec copie à l'IEN de circonscription, que si l'activité est incompatible avec le travail à distance.

Pour la garde d'un enfant de moins de 16 ans, la procédure est la suivante :

- ▶▶ l'AESH qui ne peut effectuer du travail à distance transmet au directeur l'annexe 3 complétée et signée ;
- ▶▶ le directeur adresse ce document (annexe 3) accompagné de l'annexe 2 (complétée par ses soins) à : aesh19@ac-limoges.fr, avec copie à l'IEN de circonscription.

Pour les AESH vulnérables ou vivant sous le même toit qu'une personne vulnérable, si l'activité est incompatible avec le travail à distance, l'annexe 2 complétée par le directeur est à retourner à : aesh19@ac-limoges.fr, avec copie à l'IEN de circonscription.

Documents : fiche + annexes.

Lien : page.

 Site internet de la DSDEN 19 : ici	 Facebook de la DSDEN 19 : ici
 Twitter de la DSDEN 19 : ici	 Instagram de la DSDEN 19 : ici